

Vendeur		FACTURE	
Nom : _____ E.A.R.L. DE GOUNET Adresse : _____ Siège social : Saint-Caprais au C.S.V. de 92 079 € euros 46651 Ac.ée sous n° _____ Ag.ée à Canors FR Enregistré à Canors N° TVA : SOUTIF / VOT 636F 49 B 388/40 Intracommunautaire FR2A382842029	Client Norm : _____ Adresse : _____ Melle Samet les Traverses N° TVA : _____ FR Intracommunautaire Vente d'Animaux Destination : _____		
Date : _____ <i>11/11/02</i>	N° _____ <i>5</i>		
☐ Autoliquidation ☐ Eleveage ☐ Abattage ☐ Reproduction			
☐ Vente à l'exportation (attention TVA art.262-1 du CGI) Prix Total H.T.			

Facture

N°

5

Date :

11/11/2025

Autoliquidation

☐ Autoliquidation

Client

Nom :

Melle Samet

Adresse :

Les Jumeaux

N° TVA :

FR

Intracommunautaire

Vente d'Animaux

Destination :

☐ Elevage
 ☐ Abattage
 ☐ Reproduction

Prix Total H.T.

Société FR24 38 0

intracommunautaire

☐ Vente à l'export
(si oui, exonération TVA art. 262-1 du CGI)

☐ Vente / livraison intra communautaires
(si oui, exonération TVA art. 262-1 du CGI)

☐ Vente / livraison extra communautaires
(si oui, exonération TVA art. 262-1 du CGI)

Marque

- ☐ Autoliquidation

☐ Elevage ☐ Abattage ☐ Reproduction

[illegible]

☐ escompte

☒ oui

Adhèrent à un Centre de Gestion Agréé
Le vendeur accepte le règlement des sommes dues par chèque libellé à son nom en vertu d'un Centre de Gestion Agréé par l'Administration Fiscale

Conditions de Vente

Conformément à l'article L. 412-3 du Code de Commerce, le vendeur s'engage à rembourser au preneur, à la date d'échéance, une indemnité forfaitaire de 40 % du montant des sommes dues par le preneur, à défaut de paiement, par le vendeur, au preneur, à la date d'échéance, d'un intérêt égal à 1,5 fois le taux de l'actuel pour tout paiement après la date d'échéance.

Le transfert de propriété des biens vendus est subordonné au paiement intégral du prix.
Pour les ventes d'animaux, les seules garanties sont celles prévues par les articles L. 213-1
et suivants du Code rural.